

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES**  
**du 24 mai 2014**  
**Hôtel Continental à Lausanne**

Sont présents :

Délégués des sections cantonales

Berne	porte-parole : Caroline Busch Péronnet Ludivine Vogel et Marie-Cécile Donzé Maret
Fribourg	porte-parole : Emilie Castella Magali Chanez - Christelle Masur Luu - Marion Raynaud Irène Mollia Latour
Genève	porte-parole : Anaïs Zufferey Eléonore Voélin Perez - Cynthia Rochat - Elodie Gygli Amandine Claeysens
Jura	porte-parole : Chantal Mérillat Raphaëlle Jobin - Anne-Cerf-Raval
Neuchâtel	porte-parole : Anne-Laure Persoz Elisabeth Moser
Valais	porte-parole : Romaine Flückiger Pagliotti Smaranda Veuillet - Jean-Luc Mottet
Vaud	porte-parole : Céline Béguin Jean-Luc Nicoulin - Séverine Monod - Danielle Bloch

Le Comité Directeur	Laure Rickenmann Catherine Richoz Thomas Petitfrère
Michèle Kaufmann-Meyer	Secrétaire générale
Christiane Blanc	Secrétaire

La séance est ouverte à 9h.30, sous la présidence de Laure Rickenmann

Ordre du jour

Questions et remarques :

- Le budget 2014 de l'ARLD a été voté lors de l'AG du 7 septembre 2013
- Les votes des sections sont prévus au point 3
- Il est demandé un PV de la séance détaillé
- Un point sur le rôle des délégués est demandé.

1. Procès-verbal de l'AG du 12 décembre 2013

Pas de remarques, il est **accepté à l'unanimité**

2. Mot de la présidente

Cette assemblée, déclare-t-elle, est le premier des jalons que le comité directeur souhaite poser pour continuer ce qui a été fait durant des années par l'ARLD: défendre, promouvoir, et faire connaître la profession dans toute la Suisse romande.

Depuis le 13 janvier le comité directeur s'est réuni 6 fois.

Le CD a posé un cadre de travail pour ces prochaines années et souhaite avoir l'aval des sections cantonales par rapport aux différents thèmes à traiter actuellement. Sinon, dans les séances, en dehors des affaires courantes, le CD a travaillé sur :

- Consultation sur la loi fédérale sur la santé publique : le comité a pris position en demandant que la profession de logopédiste figure sur la liste des professions de la santé (ce qui n'est pas le cas actuellement au niveau fédéral)

- Différents échanges ont eu lieu avec diverses Autorités et Institutions

- Trois axes de travail :

- a) Déontologie

- b) Qualité

- c) Formation Permanente

- Ces points seront présentés par les personnes responsables.

- Un nouveau concept, celui de la veille politico-juridique a été mis sur pied suite à une remarque importante de l'AG de la section fribourgeoise. "Nos collègues ont souhaité que soit développé un concept qui nous permette d'être proactifs face aux multiples échéances en lien avec les lois, arrêtés et ordonnances qui sont actuellement en cours au niveau fédéral et cantonal. Nos collègues estimaient que ce point devait être considéré comme un 4<sup>ème</sup> axe de travail pour notre association.

Nous avons reconnu judicieuse la réflexion de l'AG de Fribourg, par contre, nous estimons que cette veille juridique n'est pas un axe de développement de notre profession mais un outil au service de toute action concernant notre métier. Nous avons étudié la question et la secrétaire générale parlera au point 5 de ce que nous avons mis en place à ce sujet. »

Désignation d'une scrutatrice : Catherine Richoz

### 3. Programme 2014-2017

Michèle Kaufmann rappelle les concepts de vision, mission, stratégie et organisation définis par le groupe de travail « structures » dans le cadre de la réflexion qui a été menée avec le soutien d'un coach extérieur à l'association. Pour atteindre ces objectifs, elle relève les activités-clés définies au niveau romand :

- Formation : initiale et continue
- qualité
- promotion du métier
- lobbying
- observatoire

## Présentation des 3 axes de travail définis

### Déontologie – présentation Catherine Richoz

La déontologie, comme ensemble des devoirs et obligations envers notre profession, nos clients, les autres professionnels et le public, est un volet essentiel de notre stratégie.

Avec la formation permanente et les critères de qualité, elle garantit le haut niveau et l'égalité des prestations fournies par les membres de l'ARLD et identifie celle-ci comme un partenaire responsable et fiable auprès des autorités politiques et des organismes payeurs.

La commission de déontologie veillera au respect et à l'application des textes cadres de l'Association que sont les Statuts, (adoptés en AG le 13 décembre 2013), le Code de Déontologie, (19 mai 2001) ou le Profil professionnel, accepté par le Comité Romand (4 novembre 2006).

Un encadrement et des conseils pourront être apportés aux membres de l'Association dans les situations particulières.

La déontologie est particulièrement importante aux yeux du Comité Directeur. Elle peut fonctionner comme un cadre de référence à l'intérieur duquel les membres de l'ARLD peuvent construire et trouver une ligne de conduite commune et défendable, en s'appuyant sur les propositions de la Commission de Déontologie.

#### Questions et remarques de l'assemblée :

GE – Anaïs Zufferey Comment vont transiter les informations avec cette commission ?

- R. : par le biais du comité directeur. Catherine Richoz participera à titre consultatif aux travaux de la commission

La PIC peut aussi être le lieu où relayer des questions.

VD – J.-Luc Nicoulin : Par le passé il y a eu un cas important de rupture de la déontologie qui s'est soldé par un échec de l'Association. Cela sert-il de s'investir pour cette cause ?

- R. : dans ce cas évoqué, l'ARLD n'a pu réussir à avoir gain de cause. Le but actuel est de mettre en place une commission qui a plus de structure et qui devrait avoir plus de poids. Rappelons qu'il n'y a pas d'obligation d'adhérer à l'ARLD pour professer.

### Qualité – présentation Michèle Kaufmann

Dans le domaine de la santé, le terme " qualité " revêt trois significations différentes : la qualité de la structure, la qualité de la procédure de travail et la qualité de l'évaluation.

Considérant **la structure**, on peut distinguer le niveau de qualification de la formation initiale et de la formation continue, les différents lieux de travail où les troubles sont pris en charge, les conditions de travail inter- et pluridisciplinaire.

Le deuxième aspect lié à la notion de qualité concerne **le processus de travail**, à savoir la réalisation du bilan dans le cadre du diagnostic, l'intervention, la prise en charge et la supervision.

Le troisième aspect relève **du résultat de l'intervention**. Il concerne non seulement l'évaluation des interventions, et par conséquent le développement des instruments nécessaires à cette évaluation, mais aussi la recherche fondamentale et la recherche appliquée et c'est aussi, fondamentalement, une question qui touche à la qualité du travail du logopède-orthophoniste.

Pour la prise en charge par les caisses-maladie, les organisations professionnelles ont élaboré des concepts et des programmes en matière d'exigences de la qualité des prestations et de promotion de la qualité selon les conventions tarifaires ou les conventions particulières avec les assureurs ou leurs organisations. Depuis lors, l'exécution (contrôle de l'observation, conséquence de l'inobservation, financement) a été mise en place pour les logopédistes au bénéfice d'un numéro de concordat et travaillant à charge des caisses maladie.

Les logopédistes travaillant dans le domaine de la prise en charge d'Enfants et/ou Adolescents se conforment aux organisations cantonales respectives depuis la mise en place de *l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée*. Ils sont soumis à l'instrument élaboré par la CDIP qui règle les standards de qualité (*Standards de qualité des cantons pour la reconnaissance*)

**Le Comité Directeur souhaite maintenir et consolider la qualité pour tous les domaines de la logopédie de la Formation à la Pratique Professionnelle et a défini ce thème comme un axe des lignes directrices pour son premier mandat.**

### **Formation permanente** – présentation Thomas Petitfrère

Le Comité Directeur a souhaité définir la FP comme un des axes prioritaires de son mandat. Les enjeux en sont considérables à plusieurs égards. Il s'agit d'abord de répondre à une demande forte des cliniciens (-ennes), expérimenté(e)s comme fraîchement diplômé(e)s, pour des données actualisées et des outils éprouvés, pouvant être mis en œuvre dans leur activité quotidienne.

Au-delà de ces applications pratiques, se dessine la nécessité pour notre profession de définir un socle de compétences communes, qui serait à la fois un gage de qualité quant aux prestations fournies aux patients/clients, et un argument fort dans les relations de notre corporation avec les instances dirigeantes et les organismes payeurs.

Dans cette perspective, une organisation de la FP en cycles de formation de deux ans a été envisagée. Les contenus devront fournir un balayage aussi complet que possible des grands domaines couverts par la logopédie, tout comme des outils méthodologiques qui encadrent la pratique auprès du client/patient : rédaction des rapports, montage de réseaux éducatifs, etc. Les formations proposées devront répondre à des critères stricts de qualité, **et**

**devront permettre d'installer progressivement un principe d'accréditation des praticiens ARLD.**

Ce principe repose sur l'idée qu'un exercice adéquat de notre profession ne peut se dispenser d'une mise à jour régulière de nos connaissances.

Thomas présente le programme déjà établi pour la fin 2014, formations qui seront subventionnées par l'ARLD et réservées aux membres de l'association.

Questions et remarques de l'Assemblée :

FR – Magali Chanez : les cotisations à l'ARLD sont assez élevées et la section a le souhait que ces formations soient le meilleur marché possible

Réponse : c'est une des préoccupations du comité, qui a déjà prévu une réserve financière pour l'organisation de ces formations

VD – J.-Luc Nicoulin : estime au contraire que la FP devrait s'autofinancer

FR : au contraire, si elle devient obligatoire elle devrait être gratuite

GE – Anaïs : cette obligation de FP a déjà été votée par la section genevoise

VD . Danielle Bloch : quelle sera la validation d'un cycle de formation sur 2 ans et demi tel que présenté ?

Réponse Michèle Kaufmann : on a parlé d'un cycle de 2 ans et demi car c'est la durée du mandat du comité directeur à ce jour. La définition de l'accréditation et la manière de la faire reconnaître ne sont pas encore établies. Des propositions vous seront soumises.

Avant de passer au vote, Jean-Luc Nicoulin (VD) émet le souhait que les délégués puissent discuter en AD et non seulement voter.

Autres remarques :

- VD -Céline Béguin : souhaite parler du point « organisation des AD » avant de voter
- FR - Emilie Castella : la section souhaite une 4<sup>ème</sup> ligne directrice qui serait la « veille juridique ». Si ce n'est pas le cas le vote sera refusé
- VD – J.-Luc Nicoulin : la section votera pour les 3 lignes directrices mais rejoint Fribourg dans son souhait d'ajout d'une veille juridique

Michèle Kaufmann : la section fribourgeoise a été la première à organiser une AG et a relevé le problème que pouvait poser le fonctionnement de l'AD. Les conclusions du groupe structures disaient que les délégués devaient amener les conclusions des membres des AG, mais nous rendons compte que le fonctionnement devra être redéfini.

- VD – Céline Béguin : pourrait-on faire dans les AG cantonales des votes d'intention et donner aux délégués la possibilité de le modifier en fonction des discussions ?

## **Présentation de la veille politico-juridique envisagée par le comité – Michèle Kaufmann**

Projet en cours de mise en place : le comité a mandaté un juriste qui fera une veille sur tout ce qui se passe au niveau politique dans le domaine scolaire et de la santé au niveau fédéral et cantonal. La personne contactée travaille à NE dans le domaine de la santé, elle est intéressée à faire ce travail, qu'elle estime à 2 à 3 heures par mois. Mise en route après les vacances d'été, à réévaluer à la fin 2014.

A côté de cela, la présidente rappelle que l'ARLD est affiliée à Travail.Suisse (TS) et à l'Union Suisse des Professions Libérales (USPL) ce qui permet d'établir des contacts avec des parlementaires au moment opportun.

### Remarques

- Bonne idée relève Céline Béguin, mais cela permettra-t-il de renforcer la défense de la profession, le doute est partagé par Fribourg.
- La présidente répond qu'un courrier à l'intention des Conseils d'Etat est préparé et que le CD va établir en juin un « memorandum of understanding ». Le souhait est de rencontrer les Autorités politiques pour faire valoir la valeur de la profession.
- Marie-Cécile Donzé Maret (BE) a l'impression qu'on est en train de vouloir remettre en place les anciennes structures, alors que les sections souhaitent avoir plus d'autonomie.
- Céline Béguin relève que les sections souhaitent avoir du soutien et que cela doit se faire maintenant.
  
- J.-Luc Nicoulin (VD) demande que soit clairement prise en compte la demande de prévoir une ligne directrice supplémentaire.
  - Danielle Bloch (VD) relève qu'elle a fait partie de la commission de préparation des statuts et du groupe structures. Selon elle ce qui se passe ici est naturel. Les membres du CD travaillent depuis peu de temps.  
« On est dans la théorie et on doit être dans la pratique. On ne peut pas attendre du comité en 4 mois ce qu'on attend depuis plusieurs années. Pour nous c'est la viabilité d'une profession. On passe notre vie à se définir, dit-elle. ». Il manque dans l'OJ un point : « attente de chacun »
  - C. Busch (BE) : selon elle ces préoccupations arrivent à la PIC. Elle attend d'un CD qu'il mette à disposition du canton des éléments qui lui permettent d'avoir des arguments pour renforcer la défense cantonale. On glisse vers une super-PIC et ce n'est pas ce qu'on attend d'une AD.

**VOTE : *Les délégués des sections cantonales soutiennent-ils les lignes directrices pour l'ARLD Romande et donnent-ils mandat au CD de les suivre et de les mettre en oeuvre ?***

**Accepté par 15 oui – 5 oppositions – et 1 abstention**

#### 4. Election de la commission de déontologie

Sont élus :

Solange Waselle	20 voix pour, 1 abstention
Isabelle Enrico	21 voix pour
Fabienne Kohler	21 voix pour
Gilbert Badaf	19 voix pour – 1 contre – 1 abstention

#### 5. Dossiers en cours

Membres : augmentation du nombre de membres de 28 depuis l'AG ordinaire de 2013

C/APSL : prise de position par rapport à la LPSAN : avons demandé que la logopédie soit inscrite au niveau fédéral dans la liste des professions de la santé

Convention tarifaire avec les caisses-maladie : nous avons accepté la proposition d'augmentation de 6 cts par point et du tiers payant. Entrée en vigueur probable : 1.1.2015

CPLOL : Michèle Kaufmann a été élue présidente. Sylvie Moine et Mary Overton, logopédistes ARLD sont déléguées. Le prochain congrès aura lieu à Florence

#### 6. Travail suisse : affiliation de l'ARLD

Le comité directeur a reçu M. Martin Flügel, président, et a été convaincu de la nécessité de maintenir notre adhésion. TS a coaché le CD pour la rédaction de la prise de position concernant la Loi sur la Santé. Il appuie également le CD dans le cadre des démarches pour l'attribution des numéros de concordat. C'est aussi un lieu où le réseautage et le lobbying sont rois. Le CD souhaite que les membres des sections cantonales soient au courant de cet outil politique et qu'ils apportent leur soutien sous la forme d'un vote de confirmation à cette affiliation.

##### Remarque

- Céline Béguin (VD) : l'AG VD est d'accord de voter pour cette année, mais réserve sa décision pour la suite, et attend des informations précises sur ce qui a été fait.

Catherine Richoz relève que le travail sur la modification des lois fédérales, prend plusieurs années.

**VOTE : les sections cantonales acceptent-elles le maintien de l'affiliation à Travail.Suisse ?**

**Accepté par 19 oui et 2 abstentions**

#### 7. Comptes 2013

Les comptes 2013 se soldent par un bénéfice de fr. 20'324.23

La président relève le provisionnement de 20'000 francs pour un fonds de réserve pour les cantons et de 20'000 francs également pour un fonds de réserve destiné à la formation permanente. Cet excellent résultat s'explique par le fait que l'Association a fonctionné un peu en « stand-by », occupée par les démarches de révision de ses structures.

Jean-Luc Nicoulin et Patricia Paulus ont examiné les comptes de l'ARLD et les ont trouvés conformes. Ils proposent de les accepter et de donner décharge à la trésorière.

## **Vote : Les comptes 2013 et le rapport des vérificateurs sont acceptés par 20 oui et une abstention**

### Election des vérificateurs des comptes

Les comptes 2014 seront vérifiés par Patricia Paulus Coussens (VD) et Elisabeth Moser.

Etant membre de la commission des finances, Jean-Luc Nicoulin ne peut plus fonctionner comme vérificateur.

Vérificateur suppléant : personne ne se propose

Rappel : Le budget 2014 avait été voté lors de l'AG ordinaire du 7 septembre 2013.

### 8. Commission des finances

Le rôle de cette commission est d'assister et de conseiller le comité directeur dans la gestion des finances de l'association.

Membres : Jean-Luc Nicoulin (VD)

Sandrine Bricheux (GE)

Ils collaborent avec le secrétariat et le comité directeur.

### 9. Divers

Une discussion a été souhaitée concernant le rôle des délégués. La présidente précise que, du fait de la structure de l'Association, l'ordre du jour des AD ne peut pas être modifié par les Assemblées Générales cantonales, au fur et à mesure qu'il est présenté dans les cantons.

Il apparaît pour tout le monde que le rôle des délégués semble trop « figé ».

#### Remarques :

- quels droits ont-ils, lors des AD, de moduler leur vote en fonction des discussions ?
- une certaine liberté de vote pourrait-elle être déléguée par les AG cantonales, en fonction justement des discussions ?
- Serait-il possible, dans les AG cantonales, de définir ce qui est de l'ordre d'un vote obligatoire et ce qui serait plutôt une intention de vote ?
- La section fribourgeoise a eu de la difficulté à se positionner par rapport à un ordre du jour « figé »

- Il faudrait renforcer le poids du délégué dans le sens qu'il prend note de ce que les AG cantonales souhaitent, mais qu'il pourrait avoir la possibilité de voter différemment en fonction des discussions en AD ; ce serait sa responsabilité.
- Dans l'ordre du jour de l'AD soumis aux AG cantonales, pourrait-il y avoir un point « proposition des délégués » qui pourrait justement concerner une question qui surgirait en AG cantonale ?
- De l'avis général il apparaît que l'AD devrait être un lieu de discussion et non seulement un lieu où relayer les votes des AG cantonales.
- Pourrait-on imaginer qu'après l'AD « statutaire » l'après-midi soit prolongé par une discussion ?

Michèle Kaufmann relève la proposition de « liberté de conscience » pour les délégués. Il faudra revoir le mandat des délégués.

La présidente demande que chaque canton fasse un mail d'évaluation sur cette première AD, afin que le comité directeur puisse repenser le fonctionnement de manière à répondre aux attentes exprimées et le cas échéant, imaginer une modification des statuts.

Michèle Kaufmann rappelle la journée d'échange du 6 septembre à laquelle nous souhaitons inviter des représentants des services cantonaux. Merci d'envoyer des propositions au secrétariat.

La présidente remercie chacun de sa présence

L'assemblée est levée à 12h.30

Christiane Blanc, secrétaire